



La mairie de Tramolé recrute 2 agents recenseurs :

Mission : l'agent recenseur se verra confier un ensemble d'adresses à recenser, en principe 170 logements au maximum.

L'agent recenseur s'occupera seul des adresses qui lui seront confiées. Il effectuera lui-même la tournée de reconnaissance.

Il collectera les informations pour tous les logements de ces adresses. Il déterminera la catégorie de chaque logement. Il déposera les questionnaires auprès des habitants du logement après les avoir numérotés, puis les récupérera une fois complétés et les vérifiera. Il devra tenir à jour son carnet de tournée.

Il rencontrera régulièrement le coordonnateur communal, fera le point avec lui sur l'avancement de sa collecte, lui fera part de ses éventuelles difficultés et lui remettra les questionnaires qu'il aura collectés.

Disponibilité : la durée de la collecte étant strictement limitée (du 19 janvier 2023 au 18 février 2023), l'agent recenseur devra terminer son travail le plus vite possible. De plus, il devra être disponible toute la journée et même en début de soirée (pour joindre les personnes qui travaillent), voire même le samedi.

Ténacité : l'agent recenseur devra faire le nombre de visites nécessaires pour trouver à leur domicile les personnes qu'il devra recenser.

Formation de l'agent recenseur : l'agent recenseur devra obligatoirement la suivre. Elle aura lieu début janvier, sur deux demi-journées espacées de quelques jours. Elle est réalisée par le superviseur de l'INSEE, en collaboration avec le coordonnateur communal.

Le recensement aura lieu du 19 janvier 2023 au 18 février 2023

Merci de déposer votre candidature en mairie au plus tard le 13/10/2022 (par mail ou courrier).